

AUTORISATION de mandater le loyer de l'école maternelle du Buter au nom de Mmes E. BELON et J. SERVEAUX co-propriétaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis avait pris en location par convention verbale l'immeuble appartenant à la succession Emile BELON pour servir d'école maternelle au Buter.

Sur certification et attestation de Me LEMERLE, notaire à Saint-Denis, cet immeuble a été acquis, à l'adjudication du 17 Décembre 1959, par Mme Vve Emile BELON et Mme Joseph SERVEAUX.

Je vous demande, en conséquence, de vouloir bien m'autoriser à continuer cette convention avec les co-propriétaires, à compter du 17 Décembre 1959./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.